



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 15 janvier 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Jean-Marie Kabera Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Daniel Claveau directeur des travaux publics et Guylain Raymond directeur des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 04 et 20 décembre 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Divulgarion des Intérêts pécuniaires des membres du conseil (DIP)
- 8- Facture TETRA TECH #60646427 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Adjudication du contrat de télérelève des compteurs d'eau
- 10- Contrat de gestion de notre aquifère 2024
- 11- Contrat pour le Laboratoire H2Lab
- 12- Présentation du règlement sur les taxes
- 13- Création d'une réserve financière - révision des PRU des municipalités de la MRC
- 14- Ententes d'harmonisation avec Bois d'œuvre Cedrico inc. au nom des BGA
- 15- Journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2024
- 16- Dons
- 17- Affaires nouvelles
 - 17.1 Ajustement du taux de taxation de Seigneurie Mon Toit
- 18- Correspondances
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance

2024-01-001

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

1 citoyen assiste à la rencontre;

M. Louis-Marie D'Anjou demande encore la même chose qu'à chaque mois, et la réponse est qu'il a eu une réponse et que le conseil ne répondra plus à cette question et la Mairesse lui demande de ne plus demander et de passer à une autre demande. Suite à son insistance, une plainte pour harcèlement sera déposée contre lui.

- 2024-01-002 4- Adoption des procès-verbaux du 04 et 20 décembre 2023
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter les procès-verbaux du 04 et 20 décembre 2023 avec correction.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-003 5- Adoption de la liste des comptes
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 50 868.39 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau résume son rapport du mois et monsieur Guylain Raymond fait celui des loisirs;

6.2 Dossiers des élus

- Léo Lepage-St-Amand : MADA, rencontre la semaine dernière pour la préparation de la première réunion et pour la PFM il y a eu réunion et le libellé de la politique sera prêt pour la diffusion
- Rodrigue Boulianne : nous informent sur le succès des rencontres de joueurs de cartes à l'aréna chaque semaine et sur la préparation de son gala de musiciens locaux qui aura lieu en avril à la polyvalente Forimont.

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : Le PV de la dernière réunion est transmis aux conseillers, prochaine réunion à la MRC le 17 janvier.

7- Divulgence des Intérêts pécuniaires des membres du conseil (DIP)

Considérant les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil municipal doit [...] déposer une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection pour une déclaration de mise à jour.

En conséquence :

- 2024-01-004 Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'attester que les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de présente séance du conseil municipal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-005 8- Facture TETRA TECH #60646427 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #60846427, de l'entreprise TÉTRA TECH INC., pour le projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste, pour la somme de 3 189.44 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Adjudication du contrat de télérelève des compteurs d'eau
Considérant que la Ville de Causapsal est le donneur d'ouvrage du projet de pose et d'achat de compteurs d'eau sur son territoire ;
Considérant que la Ville de Causapsal a procédé à un appel d'offres public regroupé pour l'achat du système de télérelève de la consommation d'eau;
Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
Les Compteurs Lecomte Ltée 79 813.48 \$
Aqua Data 67 757.12 \$
Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble de l'appel d'offres regroupé ;
Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer;

En conséquence :

2024-01-006 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne:

1. D'adjuger le contrat d'achat au plus bas soumissionnaire conforme :
« Aqua Data » pour la somme de 27 263.79 \$ taxes incluses, somme qui représente la part de la Ville de Causapsal pour cet appel d'offres regroupé;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
3. D'autoriser le directeur général de la ville de Causapsal à signer tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-007 10- Contrat de gestion de notre aquifère 2024
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la proposition de la firme de génie-conseil AKIFER, pour le renouvellement de la gestion d'aquifère pour l'année 2024 (N/Réf. : PR23-539), pour la somme totalisant 8 046.00 \$ avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-008 11- Contrat pour le Laboratoire H2Lab
Monsieur le conseiller Denis Viel, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter la proposition de la firme H2LAB, pour l'entente annuelle, pour les besoins en laboratoire d'expertise pour les tests d'eau pour l'année 2024 (nu. :

173362023-12-05), et d'autoriser le directeur général à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-009 12- Présentation du règlement sur les taxes
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter le projet de règlement 279-24, établissant les taux de taxes pour l'année 2023 sur le territoire de la Ville de Causapscal

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-010 13- Création d'une réserve financière - révision des PRU des municipalités de la MRC
Considérant qu'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal, une municipalité régionale de comté peut créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de certaines dépenses;
Considérant qu'en vertu de l'article 1094.2 du Code municipal, une réserve financière est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent;
Considérant que la révision des PRU des municipalités était initialement estimée à environ 400 000 \$ pour des travaux devant être réalisés de 2018 à 2021;
Considérant que la révision du schéma d'aménagement et de développement a été reportée en attendant la publication des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
Considérant que la révision des PRU découlant de l'entrée en vigueur de la prochaine révision du schéma d'aménagement et de développement sera réalisée dès 2027, et ce jusqu'en 2030;
Considérant que la MRC de La Matapédia a créé une réserve financière portant sur cet objet par l'adoption du Règlement n° 2015-02 concernant la création d'une réserve financière en prévision de la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de La Matapédia;
Considérant qu'en vertu de l'article 3 du Règlement n° 2023-12, les municipalités qui souhaitent participer à cette réserve doivent le signifier par résolution du conseil municipal;
Considérant qu'en vertu de l'article 7 du Règlement n° 2023-12, toute municipalité locale qui souhaite se retirer des dispositions de la présente réserve financière doit le faire par résolution du conseil municipal adressée à la MRC de La Matapédia;
Considérant que la Ville de Causapscal ne souhaite pas participer à la réserve financière créée par la MRC de La Matapédia pour la révision des plans et règlements d'urbanisme;
Considérant qu'une somme a été prélevée auprès de la Ville de Causapscal au cours des dernières années;
Considérant qu'en vertu de l'article 6 du Règlement n° 2023-12, le solde excédentaire des revenus sur les dépenses de la réserve financière sera versé aux municipalités selon la formule de répartition établie;
Considérant qu'en date de ce jour, aucune dépense n'a été facturée à la Ville pour la révision des plans et règlements d'urbanisme de la Ville d'Amqui dans le cadre de la prochaine révision du schéma d'aménagement et de développement;
En conséquence,
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand de:

- 1- Confirmer à la MRC de La Matapédia que la Ville de Causapscal ne participera pas à la réserve financière de la MRC de La Matapédia en prévision de la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de La Matapédia par le Règlement n° 2023-12;
- 2- Demander à la MRC de La Matapédia que la somme prélevée auprès de la Ville de Causapscal lui soit retournée à la réception de la présente résolution.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-011
- 14- Ententes d'harmonisation avec Bois d'œuvre Cedrico inc. au nom des BGA
Considérant l'entente annuelle d'harmonisation opérationnelle entre Bois d'œuvre Cédrico et la municipalité de Causapscal, concernant le transport sur le réseau routier; Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le directeur général à signer l'entente soumise par la corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-St-0-St-Laurent.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-012
- 15- Journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2024
Considérant que le 31 mars 2022, les élués de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;
Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;
Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;
Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, que le conseil municipal de la Ville de Causapscal, lors de sa séance du 15 janvier 2024, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité, à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale, sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-01-013
- 16- Dons
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser les dons suivants :

- 300 \$ Demande de commandite au profit du Service Animalier Anika Landry
- 561.77 \$ Le Club de ski de fond de Causapscal - assurance 2024

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Affaires nouvelles

17.1 Ajustement du taux de taxation de Seigneurie Mon Toit

Considérant que la Seigneurie Mon toit paie leur part de taxes de service sur la base de leurs trente résidences;

Considérant que 27 de ces trente résidences ne répondent pas entièrement à la définition d'un logement;

Considérant que le conseil désire rendre plus équitable la taxation de cet organisme;

En conséquence :

2024-01-014

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, que le compte de taxes de la Seigneurie Mon toit soit revue pour représenter la réalité qui suit :

Seigneurie Mon Toit :

- 1- La partie hôtellerie et restauration; 3.5 X le taux pour l'eau, les égouts et les matières résiduelles
- 2- Trois de leurs 30 logements complets; 3 X le taux pour l'eau, les égouts et les matières résiduelles
- 3- 27 de leurs 30 logements demi-service soit; 27 X 0.5 X le taux pour l'eau, les égouts et les matières résiduelles

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

18 Correspondance

Pas de correspondance

19 Période de questions

- 1 citoyen dans l'assistance

M. Louis-Marie D'Anjou : questionne sur le dossier de modification de la vitesse entre la Gare et Cédrico;

Il questionne aussi les « no PARKING » devant Desrosiers;

Reproche au conseil les dépenses que lui juge superflues.

20 Levée de la séance

2024-01-015

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Mairesse